

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 9 février 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal** de la séance régulière du 19 janvier 2015
- 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2015
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Demande de soutien financier 2015 de la Commission de développement économique de St-Donat
 - 5.2 Renouvellement de mandats d'administrateurs à la Commission de développement économique de St-Donat
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Demandes de dérogation mineure - *aucune*
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - *aucune*
 - 6.3. Demande de permis de lotissement
 - 6.3.1 Création du lot 4-2-7-2, rang 2, canton de Lussier
 - 6.3.2 Modification à une demande de permis de lotissement
 - 6.4 1^{er} projet du *Règlement numéro 15-888* pour modifier le *Règlement sur le zonage numéro 91-351* afin de modifier l'article 5.13.2.1 concernant les exigences applicables aux quais privés et modifiant l'index terminologique des définitions de quai privé, de quai public et visant à ajouter une définition concernant les quais communautaires et les marinas
 - 6.5 1^{er} projet du *Règlement numéro 15-889* pour modifier le *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728* de façon à prescrire de nouvelles dispositions touchant au certificat d'autorisation pour l'installation d'un quai
 - 6.6 1^{er} projet du *Règlement numéro 15-890* pour modifier le *Règlement sur le zonage numéro 91-351* afin d'abroger les articles relatifs aux piscines résidentielles et inclure les règlements provinciaux relatifs à la sécurité des piscines résidentielles et à la sécurité dans les bains publics
 - 6.7 1^{er} projet du *Règlement numéro 15-891* pour modifier le *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, afin d'ajouter les dispositions relatives aux certificats d'autorisation pour l'installation ou la construction d'une piscine
 - 6.8 1^{er} projet du *Règlement numéro 15-892* pour modifier :
 - le *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728* dans l'objectif de :

- préciser la procédure applicable pour une demande de permis de lotissement
 - ajuster les conditions d'émission des permis
 - le *Règlement sur le zonage numéro 91-351* dans l'objectif de :
 - modifier la superficie maximale autorisée pour les logements accessoires
 - contrôler l'abattage des arbres à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation
 - encadrer l'occupation des sommets de montagne
 - ajouter des règles au chapitre 8 – dispositions relatives à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'usage « habitation multiplex (H2) »
 - modifier les règles au chapitre 8 – dispositions relatives à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser certains remplacements de matériaux existants par des matériaux de qualité équivalente
 - préciser les objectifs et critères pour la « Place Saint-Donat » au sein du chapitre 8 – dispositions relatives à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - réviser les règles concernant l'implantation et le maintien des sablières et gravières
 - réviser les dispositions liées au chapitre 11 – Disposition applicable à un usage dérogatoire et une construction dérogatoire
 - préciser la procédure applicable à un projet intégré d'habitation
- 6.9 Avis de motion pour amender le *Règlement sur la construction des chemins publics et privés numéro 10-799*
- 6.10 Avis de motion pour dépôt d'un règlement visant à modifier le *Règlement numéro 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes*
- 6.11 Avis de motion pour dépôt d'un règlement régissant l'utilisation des services à l'écocentre
- 6.12 Avis de motion pour dépôt d'un règlement régissant la collecte porte-à-porte des matières résiduelles
- 6.13 Nomination de membres du Comité consultatif en environnement
- 6.14 Déclaration d'intérêts concernant le processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matawinie
- 7. Loisirs sportifs et culturels**
- 7.1 Demandes d'aide financière d'organismes locaux
- 7.2 Adoption d'une partie du programme *Un été tout en culture 2015*
- 7.3 Tarification du camp de jour d'été 2015
- 7.4 Nomination d'un régisseur aux loisirs par intérim
- 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
- 8.1 Installation de luminaires de rue au chemin du Long-de-la-Rivière et à la rue Marmen
- 8.2 Remplacement d'un préposé aux parcs pour congé maladie à durée indéterminée
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
- 9.1 Embauche d'un chef division formation et prévention
- 10. Divers**
- 10.1 Inscription de conseillers municipaux aux prochaines assises de l'UMQ

11. Période d'information

11.1 Envoi des comptes de taxes

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-02-029 Il est proposé par Gibert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté en retirant les points 6.4, 6.5, 6.8 et 9.1 et en ajoutant le point 5.3.

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 janvier 2015

15-02-030 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 19 janvier 2015 soit et est adopté tel que déposé.

4. Finances et trésorerie

4.1 Fonds d'administration

15-02-031 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 376 202,30 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier

Sophie Charpentier

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

15-02-032 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 janvier 2015, le fonds s'élève à la somme 4 184,87 \$.

4.3 Fonds de roulement

15-02-033 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

- o chèque numéro 4431 de 1 356,25 \$ au fournisseur Groupe CLR
- o chèque numéro 4432 de 1 337,16 \$ au fournisseur T3I inc.

et datés du 5 février 2015 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.4 Fonds de règlement

15-02-034 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le compte présenté au fonds de règlement :

- o chèque numéro 4433 de 86 295,63 \$ au fournisseur Jobert inc.

attribué au fonds de règlement 12-840 étant le *Règlement pourvoyant à des travaux de réfection et de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, trottoirs et de chaussée sur l'avenue du Lac et le chemin Hector-Bilodeau entre le chemin de la Marguerite et l'avenue du Lac ainsi que le prolongement de la rue Désormeaux entre l'avenue du Lac et la rue Saint-Donat pour un montant de 2 022 734 \$ réparti sur une période de 20 ans* soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer à la condition que la Municipalité ait préalablement obtenu toutes les quittances exigées audit fournisseur.

Je soussignée Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée et (ou) réalisée par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2015

15-02-035 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 janvier 2015 et daté du 4 février 2015.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction de l'année 2014 et de l'année 2015 est décrit au sein du tableau ci-dessous :

REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2015					
	Budget	Réel au 31 janvier 2015	Engagements au 31 janvier 2015	Solde disponible	%
Dépenses	12 259 039	615 309	88 741	11 554 989	
Affectations	1 514 429	-	-	1 514 429	
total	13 773 468	615 309	88 741	13 069 418	5.11%
REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2014					
	Budget	Réel au 31 janvier 2014	Engagements au 31 janvier 2014	Solde disponible	%
Dépenses	11 747 307	601 270	60 158	11 085 879	
Affectations	1 504 367	1 667		1 502 700	
total	13 251 674	602 937	60 158	12 588 579	5.00%

5. Administration générale

5.1 Demande de soutien financier 2015 de la Commission de développement économique de St-Donat

15-02-036 Attendu l'embauche par la Commission de développement économique de St-Donat, d'une ressource permanente qui agit à titre d'agente de liaison ;

Attendu la demande d'aide financière signifiée à la Municipalité à cet égard afin de pourvoir à la dépense que constitue cet ajout significatif pour la Commission ;

Attendu les états financiers 2013 ainsi que le rapport d'activités 2014 déposé en annexe d'une demande d'aide financière en date du 22 janvier 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 68 536,08 \$ à la Commission de développement économique de St-Donat dans le but de soutenir financièrement le maintien d'une ressource à titre d'agente de liaison pour cet organisme.

5.2 Renouvellement de mandats d'administrateurs à la Commission de développement économique de St-Donat

15-02-037 Attendu que deux (2) postes d'administrateurs sont présentement à renouveler au sein de la Commission de développement économique de St-Donat ;

Attendu qu'il serait souhaitable que ces postes soient occupés par des personnes représentant le milieu ;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission, il est nécessaire de nommer officiellement ces administrateurs ;

Attendu l'intérêt manifesté par MM. Carl Émond et Marc Bergeron afin de conserver leurs postes ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler les mandats de MM. Carl Émond et Marc Bergeron à titre d'administrateur à la Commission de développement économique de Saint-Donat, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

5.3 Remplacement de la réceptionniste pour congé maladie à durée indéterminée

15-02-038 Attendu le congé à durée indéterminée de la réceptionniste de l'hôtel de ville ;

Attendu la nécessité d'un tel poste afin d'être fonctionnel ;

Attendu que madame Chantal Gélinas est déjà en place à titre d'employée temporaire et qu'elle manifesté son intention de pourvoir ce poste jusqu'au 3 juillet 2015 ;

Attendu que M^{me} Gélinas possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction ;

Attendu les rencontres tenues entre M^{me} Gélinas et la directrice générale adjointe à cet égard ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Chantal Gélinas à titre de réceptionniste temporaire jusqu'au 3 juillet 2015, aux termes de la convention collective présentement en vigueur.

6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)

6.3 Demandes de permis de lotissement

6.3.1 Création du lot 4-2-7-2, rang 2, canton de Lussier

15-02-039

Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2015-1003 déposée par madame Joan Fish, pour la création du lot 4-2-7-2, rang 2, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2014 et portant le numéro 1900 de ses minutes ;

Attendu qu'aux termes de l'article 45 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la Municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le Conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c F-2.1), multiplié par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, sauf lorsque l'opération cadastrale a aux fins d'identifier au plan officiel du cadastre, un lot déjà construit ;

Attendu qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au Service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

Attendu qu'aux termes de l'article 2.15 du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 91-355*, le Comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil municipal de ses observations et recommandations ;

Attendu qu'après analyse de la demande, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de percevoir une contribution aux fins de parc en argent ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de lotissement déposée par madame Joan Fish, pour la création du lot 4-2-7-2, rang 2, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2014 et portant le numéro 1900 de ses minutes, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur

Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2014 et portant le numéro 1900 de ses minutes.

6.3.2 Modification à une demande de permis de lotissement

15-02-040 Attendu qu'afin d'approuver le plan image déposé par la compagnie Gestion Perron & fils inc., le conseil municipal a résolu d'exiger, dans le cadre des frais de parcs et espaces verts reliés à une opération cadastrale, un sentier récréatif dédié exclusivement à la pratique des sports motorisés, motoneiges et VTT, et ce, de concert avec le club de motoneige de Saint-Donat et le paradis du Quad Ouareau (VTT) ;

Attendu que cet état de fait se reflète dans la résolution numéro 12-07-275 du conseil municipal ;

Attendu que M. Donald Perron, représentant de Gestion Perron et fils inc., est en accord pour l'aménagement de ce sentier visant la pratique du sport de la motoneige, mais souhaite maintenant voir retirer le passage de VTTs ;

Attendu que le club de Quad ne voit pas d'intérêt pour l'utilisation de ce sentier et il renonce à ce droit dans une lettre adressée à la Municipalité en date du 27 janvier 2015 ;

Attendu le rapport favorable du directeur du Service de l'urbanisme en date du 2 février 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 12-07-275 afin que l'usage de ce sentier récréatif soit à la seule pratique de la motoneige.

6.4 Point retiré

6.5 Point retiré

Le conseiller Luc Drapeau demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

6.6 1^{er} projet du Règlement numéro 15-890 pour modifier le Règlement sur le zonage numéro 91-351 afin d'abroger les articles relatifs aux piscines résidentielles et inclure les règlements provinciaux relatifs à la sécurité des piscines résidentielles et à la sécurité dans les bains publics

15-02-041 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Règlement numéro 15-890

Règlement modifiant le Règlement sur le zonage numéro 91-351, afin d'abroger les articles relatifs aux piscines résidentielles et inclure les règlements provinciaux relatifs à la sécurité des piscines résidentielles et à la sécurité dans les bains publics

Attendu que le conseil de la Municipalité juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter certaines modifications au *Règlement sur le zonage numéro 91-351* ;

Attendu que les modifications au *Règlement sur le zonage numéro 91-351* visent à assurer la conformité avec le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du Gouvernement du Québec;

Attendu que les modifications respectent les objectifs du plan d'urbanisme ;

Attendu que le présent règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, d'approbation par la consultation publique et d'approbation par la MRC de Matawinie ;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance régulière du 19 janvier 2015 ;

Attendu la recommandation favorable transmise par le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 14-12-151 adoptée lors de la réunion du 10 décembre 2014 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement amende le *Règlement sur le zonage numéro 91-351*, tel qu'amendé.

Article 2

Les articles 6.1.2.2.6.2, 6.2.2.3, 6.2.2.2.3.1, 6.2.2.2.3.2, 6.4.7.21 concernant les exigences applicables aux piscines, les accessoires rattachés et les exigences applicables aux clôtures de sécurités entourant une piscine sont abrogés et remplacés par :

- Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (L.R.Q., c. S-3.1.02, a. 1, 2^e al.) et ses amendements (réf. : *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles*), lequel fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long récit.
- Le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* du Gouvernement du Québec (L.R.Q., chap. B-1.1, r. 11) et ses amendements, lequel fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long récit.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du 9 février 2015.

Signé: Sophie Charpentier
Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Signé: Joé Deslauriers
Joé Deslauriers, maire

6.7 1^{er} projet du Règlement numéro 15-891 pour modifier le Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728, afin d'ajouter les dispositions relatives aux certificats d'autorisation pour l'installation ou la construction d'une piscine

**15-02-042 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement numéro 15-891

Règlement amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728* et ses amendements afin d'ajouter les dispositions relatives aux certificats d'autorisation pour l'installation ou la construction d'une piscine

Attendu que certains ajustements doivent être apportés au *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, afin d'inclure certaines dispositions relatives à l'émission des certificats d'autorisation pour l'installation ou la construction d'une piscine ;

Attendu qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance régulière du 19 janvier 2015 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante comme s'il était récité au long.

Article 2

Le présent règlement amende le *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, tel qu'amendé.

Article 3

La section 3 sur les dispositions relatives aux certificats d'autorisation est modifiée par la modification de l'article 37, lequel se lit dorénavant comme suit :

ARTICLE 37 CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Pour une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une piscine creusée ou semi-creusée, une demande de certificat d'autorisation doit être rempli et doit comprendre les renseignements et documents suivants :

- a) les noms, prénom, adresse du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
- b) les plans montrant, avec les cotes nécessaires, l'emplacement exact de la piscine et ses dimensions, les clôtures requises ainsi que les constructions et les équipements accessoires existants et projetés;
- c) une copie, lorsque disponible, d'un certificat ou d'un plan de localisation préparé par un arpenteur-géomètre ;
- d) dans le cas d'une piscine creusée et semi-creusée, la demande de permis doit comprendre en plus des documents cités précédemment, un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.

Article 4

Le tableau des constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis ou un certificat est modifié par l'abrogation des dispositions sur les piscines creusées et hors terre et leur remplacement par ce qui suit :

Type de construction et d'ouvrages	permis	certificat	aucun
<i>Piscines creusées, semi-creusées, hors terre et démontables</i>	*		

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du 9 février 2015.

Signé: Sophie Charpentier
Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Signé: Joé Deslauriers
Joé Deslauriers, maire

6.8 Point retiré

6.9 Avis de motion pour amender le Règlement sur la construction des chemins publics et privés numéro 10-799

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance, un règlement visant à modifier le *Règlement sur la construction des chemins publics et privés numéro 10-799* sera présenté.

6.10 Avis de motion pour dépôt d'un règlement visant à modifier le Règlement numéro 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes

Avis de motion est donné par Marie-Josée Rochon à l'effet que lors d'une prochaine séance, un règlement visant à modifier le *Règlement numéro 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes* sera présenté.

6.11 Avis de motion pour dépôt d'un règlement régissant l'utilisation des services à l'écocentre

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance, un règlement régissant l'utilisation des services à l'écocentre sera présenté.

6.12 Avis de motion pour dépôt d'un règlement régissant la collecte porte-à-porte des matières résiduelles

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet que lors d'une prochaine séance, un règlement régissant la collecte porte-à-porte des matières résiduelles sera présenté.

6.13 Nomination de membres du Comité consultatif en environnement

15-02-043 Attendu que deux postes d'administrateur sont présentement à pourvoir au sein du Comité consultatif en environnement ;

Attendu qu'il est souhaitable que ces postes soient occupés par des personnes représentant le milieu ;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité, il est nécessaire de nommer officiellement ces administrateurs ;

Attendu que deux personnes ont manifesté leur intérêt à siéger à ce comité ;

Attendu le rapport du directeur du Service de l'environnement à l'effet de proposer au conseil municipal la nomination de ces deux candidates ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et unanimement résolu de nommer M^{mes} Françoise Nadon et Véronique Dairy à titre d'administrateurs au Comité consultatif en environnement pour un mandat de deux ans.

6.14 Déclaration d'intérêts concernant le processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matawinie

15-02-044 Attendu que la *Loi sur la qualité de l'environnement* oblige les MRC à réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq (5) ans et que celui de la MRC de Matawinie est en vigueur depuis avril 2004 ;

Attendu que les PGMR révisés devront tenir compte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015 qui visent, entre autres, à recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici la fin de 2015 et interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible ;

Attendu que lors de la journée de réflexion et d'échange sur la révision du PGMR de la MRC de Matawinie, qui s'est tenue le 11 septembre 2014, les élus présents (maires et membres du CPEM) ont considéré comme un incontournable la collecte des matières organiques de porte en porte afin d'atteindre ces objectifs gouvernementaux ;

Attendu que plusieurs municipalités de la MRC de Matawinie n'offrent pas encore le service de collecte des matières organiques ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat offre depuis 1997 la collecte porte en porte des matières organiques au secteur résidentiel ;

Attendu que les municipalités de Saint-Donat, Chertsey et Rawdon ont obtenu la création de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (RITDM) par décret du 7 juillet 1988, dont l'avis du ministre des Affaires municipales a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 30 juillet 1988 ;

ATTENDU que la RITDM possède, à Chertsey, un centre de compostage des matières organiques et un centre de transbordement des matières recyclables et des déchets à enfouir ;

Attendu que la RITDM a délégué l'exploitation de son centre de compostage et de transbordement à la firme Service Sanitaire MAJ INC. (Compo-Recycle) et a renouvelé son bail le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 20 ans ;

ATTENDU que la récupération des matières organiques deviendra obligatoire pour toutes les municipalités et que la RITDM analyse actuellement la possibilité d'accueillir l'ensemble des matières organiques produites en Matawinie et d'autres régions, notamment par l'agrandissement, la rénovation ou la relocalisation du centre de compostage, le tout dans le but d'obtenir un meilleur coût d'exploitation par tonne de compost ;

Attendu que plusieurs municipalités des MRC de Matawinie, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut utilisent actuellement les infrastructures de compostage et de transbordement de la RITDM sans en être membre par l'intermédiaire de contrats de service avec Compo-Recycle ;

Attendu que le traitement de ces matières organiques par compostage serait potentiellement plus économique en mettant en commun ces matières à l'échelle territoriale ;

Attendu que le gouvernement du Québec pourrait subventionner jusqu'à 50 % du coût du projet de rénovation ou de construction d'une usine de compostage si le projet est mené par une entité publique ;

Attendu que le conditionnement des matières recyclables et des déchets à enfouir serait également potentiellement plus économique en mettant en commun ces matières à l'échelle territoriale, notamment par l'élaboration d'appels d'offres regroupés ;

À ces faits, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat signifie son intérêt à la MRC de Matawinie pour qu'elle :

- analyse les avantages économiques d'un ou plusieurs regroupements pour le conditionnement des matières organiques, des matières recyclables et des déchets à enfouir excluant les activités de transport et la collecte ;
- analyse les avantages économiques d'un ou plusieurs regroupements pour l'amélioration ou l'implantation de sites de transbordement des matières résiduelles de manière à réduire les coûts de transport vers les sites de conditionnement ;
- privilégie prioritairement, à coûts similaires, le compostage des matières organiques dans des installations existantes situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (RITDM) ;
- identifie les conditions favorisant l'intégration de nouvelles municipalités au sein du regroupement existant pour le conditionnement des matières organiques (la RITDM) et le transbordement des matières recyclables et à enfouir ;
- analyse, comme seconde option, l'implantation d'équipements collectifs de compostage en prenant en

compte le rapport d'analyse qui sera produit par la RITDM ;

- opte ultimement, en cas de coûts trop élevés, pour le traitement de ces matières organiques dans des installations existantes ou en voie de construction situées à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie.

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Demandes d'aide financière d'organismes locaux

15-02-045 Attendu les demandes adressées par divers organismes ;

Attendu la Politique d'aide financière et de soutien présentement en vigueur ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels en date du 20 janvier 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des subventions aux organismes et aux montants suivants :

Demandeur	Montant
Maison des jeunes	500 \$
Annick Shamlan	500 \$
Paradis du Quad	2 500 \$
Orchestre de Saint-Donat	1 000 \$
FADOQ	1 000 \$
Association du Lac Baribeau et des Aulnes	834 \$
CPA Saint-Donat	1 000 \$
Club de compétition du Mont-Garceau	Valeur de 157,39\$
Vélo-club San Donato	8 000 \$

7.2 Adoption du programme d'Un été tout en culture

15-02-046 Attendu la recommandation du Comité consultatif en loisirs culturels concernant le programme culturel 2015 *Un été tout en culture* ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels daté 20 janvier 2015;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le programme culturel 2015 *Un été tout en culture* suivant et d'autoriser le paiement des cachets des spectacles comme stipulé aux contrats. Le maire et la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat tous les contrats et documents à cet effet.

PARC DES PIONNIERS

Date	Artiste
Jeudi 9 juillet	Trio Brasil
Jeudi 16 juillet	Singin'
Jeudi 23 juillet	Canto Tango
Jeudi 30 juillet	Misses Satchmo
Jeudi 6 août	André Thériault

PLACE DE L'ÉGLISE

Date	Artiste
Samedi 27 juin	Sally Folk
Samedi 4 juillet	Coco country Band
Samedi 11 juillet	Brigitte Boisjoli
Samedi 18 juillet	Martin Dubé
Samedi 25 juillet	Beatles Story
Samedi 1 ^{er} août	Alex Nevski
Samedi 8 août	Dawn Tyler Watson et Ben Racine Band
Samedi 15 août	Alter Ego

7.3 Tarification du camp de jour d'été 2015**15-02-047**

Attendu la volonté du conseil municipal d'offrir un service de camp de jour de qualité et abordable aux familles de Saint-Donat ainsi qu'aux non-résidents ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels daté du 20 janvier 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la tarification du camp de jour pour la saison d'été 2015, soit du 25 au 8 août, comme recommandée par la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels et décrite ci-dessous :

À la journée = 32 \$ sortie non incluse

CAMP DE JOUR 6 – 10 ANS (sorties incluses dans le forfait été et semaine)

À la semaine = 119 \$

Tarif estival = 405 \$

Majoration de 25 % pour les non-résidents

CLUB AVENTURE 11 – 14 ANS (sorties incluses dans les forfaits semaine et été)

À la semaine = 140 \$

Tarif estival (7 semaines) = 455 \$

Majoration de 25 % pour les non-résidents

FORFAIT FAMILLE – 7 SEMAINES

Forfait famille 6-10 ans (7 semaines) = 730 \$

Forfait famille 6-10 ans et Club aventure (7 semaines) = 780 \$

Majoration de 25 % pour les non-résidents

Forfait spécial avec la 8^e semaine

1^{er} enfant = 64 \$

2^e enfant = 50 % donc 32 \$

3^e enfant = 75 % donc 16 \$

4^e enfant = gratuit

Majoration de 25 % pour les non-résidents

SERVICE DE GARDE

À la journée = 7 \$

Tarif estival (7 semaines) = 135 \$

Forfait famille (7 semaines) = 195 \$
Majoration de 25 % pour les non-résidents

7.4 Nomination d'un régisseur aux loisirs par intérim

15-02-048 Attendu la vacance du poste de régisseur suivant la nomination de M^{me} Natacha Drapeau à titre de directrice du Service des loisirs sportifs et culturels le 23 décembre 2014 ;

Attendu la nécessité d'un tel poste afin d'être fonctionnel ;

Attendu que M. Steven Leblanc-Hébert est déjà en place à titre de coordonnateur aux loisirs et qu'il a manifesté son intention d'occuper l'intérim pour une période de six (6) mois se terminant le 23 juin 2015 ;

Attendu que M. Leblanc-Hébert possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction ;

Attendu les rencontres tenues entre M. Leblanc-Hébert et la directrice générale adjointe à cet égard ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice générale adjointe ;

À ces faits, il est proposé Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de nommer M. Steven Leblanc-Hébert à titre de régisseur par intérim aux loisirs, et ce, aux termes de la Politique générale de traitement et de gestion des employés-cadres de la Municipalité présentement en vigueur, notamment en regard du point d'ancrage 1 de l'Annexe 2,
2. qu'à ce titre, M. Leblanc-Hébert conserve la possibilité de réintégrer ses fonctions de coordonnateur suivant la fin de son intérim soit le 23 juin 2015.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Installation de luminaires de rue au chemin du Long-de-la-Rivière et à la rue Marmen

15-02-049 Attendu les requêtes reçues de la part de citoyens de ces secteurs au nom de plusieurs résidents ayant exprimé leur désir à cet égard ;

Attendu la visite sur le terrain :

- dans le secteur de la rue Marmen le 31 octobre 2014, l'évaluation ainsi que la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics en date du 26 janvier 2015 ;
- dans le secteur du chemin du Long-de-la-Rivière le 3 juin 2014, l'évaluation ainsi que la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics en date du 22 janvier 2015 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'implanter un luminaire de rue :

- au coin des chemins du Long-de-la-Rivière et des Sittelles,
- ainsi qu'au coin des rues Marmen et Pelletier,

le tout afin d'accroître la visibilité à ces endroits.

8.2 Remplacement d'un préposé aux parcs pour congé maladie à durée indéterminée

15-02-050 Attendu le besoin de remplacement du préposé aux parcs Marc St-Pierre à la suite d'un arrêt de travail pour une période indéterminée ;

Attendu que Sébastien Régimbald a manifesté son intention d'occuper ce poste de remplacement temporaire ;

Attendu que M. Régimbald est déjà à l'emploi de la Municipalité à titre de signaleur au Service des travaux publics et satisfaisait aux critères d'embauche pour ce poste de remplacement temporaire ;

Attendu la recommandation favorable du directeur du Service des parcs et bâtiments ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche :

- de M. Sébastien Régimbald, à titre de préposé aux parcs et bâtiments de façon temporaire, pour une période indéterminée, le tout conformément aux termes de la convention collective présentement en vigueur,
- et, par conséquent, de M. Élie Dupuis-Riopel afin de pourvoir au poste temporaire sur appel de signaleur au sein du Service des travaux publics, en remplacement de M. Sébastien Régimbald.

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10.1 Inscription de conseillers municipaux aux prochaines assises de l'UMQ

15-02-051 Attendu l'intérêt pour la Municipalité que des membres du conseil municipal assistent aux assises de l'UMQ compte tenu de la nature des ateliers offerts, de l'opportunité de réseautage avec les autres municipalités, des idées novatrices et pouvant s'appliquer à notre Municipalité ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu é à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Joé Deslauriers et les conseillers Luc Drapeau, Geneviève Gilbert et Marie-Josée Rochon à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015 à Montréal. Les frais d'inscriptions aux Assises ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage seront assumés par la Municipalité de Saint-Donat.

11. Période d'information

11.1 Envoi des comptes de taxes le 13 février 2015

11.2 Caucus du comité directeur de l'UMQ – il sera proposé au gouvernement que les avis de publication puissent se faire légalement par internet au lieu des journaux pour sauver des coûts à la Municipalité

- 11.3 Article de Saint-Donat dans le journal La Presse de janvier 2015 en regard de l'entrée du village
- 11.4 Vente par shérif de la *Maison bleue* le 24 février 2015
- 11.5 Demande acceptée au ministre de l'Éducation pour rester dans la Commission scolaire des Laurentides et accessibilité des locaux aux écoles pour les organismes accrédités par la Municipalité
- 11.6 Féerie d'hiver 2015 – retour sur les sculptures sur neige, du café spécial et du feu d'artifice et invitation au tournoi international de hockey bottine
- 11.7 CKOI et CIME étaient à Saint-Donat la fin de semaine dernière
- 11.8 Invitation au défi Santé 2015
- 11.9 Articles sur Saint-Donat dans le magazine Géo plein air
- 11.10 Dépôt du projet de patrouille nautique au Mérite ovation municipale
- 11.11 Visite de l'évaluateur de la MRC de Matawinie pour le dépôt du nouveau rôle dans 2 ans
- 11.12 Le 1^{er} mars prochain, les billets pour skier au centre de ski La Réserve sont en vente au coût de 5 \$ au bureau d'information touristique
- 11.13 Le bureau de l'agente de liaison de la Commission de développement est déménagé au bureau d'information touristique
- 11.14 Randonnée en motoneige du maire le 21 février et billets en vente au coût de 45 \$
- 11.15 2^e présentation de la place Saint-Donat samedi dernier
- 11.16 Marche le 18 février prochain pour la persévérance scolaire et semaine des enseignants

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Barrière au chemin des Épinettes pour la descente des embarcations
- Efficacité de l'usine de compostage et du recyclage
- Modification de la durée des vignettes
- Proposition d'envoi des vignettes avec les comptes de taxes ou par internet
- Mandat de la patrouille nautique par rapport à la Sûreté du Québec
- Retrait des points 6.4 et 6.5
- Invitation à voter pour Saint-Donat au palmarès Géo plein air
- Émission Le Chalet tourné à La Réserve

13. Fermeture de la séance

15-02-052 Il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 40.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire